



anciennete et indemnites de licenciement

Par **pepeche_old**, le **22/10/2007 à 18:23**

mon patron as repris le cabinet ou je travaillais de 1972 a1982
depuis cette annee1982 je travailles chez lui
il as decide de me licencier economiquement mais ne veux pas tenir compte de mes 10
annes passe chez mon ancien employeur qu'il a repris en 1982
il ne veut me verser que 25 ans au lieu de 35 anciennete
quel est mon droit salutation et merci

Par **adama**, le **22/10/2007 à 20:52**

bonsoir,
votre paton peut vous licencier pour motif économique seulement il ne peut faire fi des
années d'ancienneté avant la reprise vous avez parfaitement raison .vous devez saisir
l'inspection du travail pour être rétabli dans vos seulement il faut le faire avant d'accepter son
offre. A bientôt

Par **papa tango charly_old**, le **23/10/2007 à 20:36**

voir votre contrat de travail initial; reprenait-il votre ancienneté ?
dans le doute, on suppose que oui, s'il s'agit de la reprise d'une affaire...

l'inspection du travail est une fiction !
se rapprocher plutôt du conseil des prud'hommes et de leurs conseillers du salarié...

Par **adama**, le **24/10/2007** à **15:12**

merci je ne connais pas le fonctionnement des services de la France. Si vous estimez que le conseil des Prud'hommes est plus efficace M Pepeche n'a qu'à s'orienter vers et une solution sera sûrement trouvée.